

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.212

**Convention avec
l'éco-organisme ECO-
DDS**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.212**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-DDS

Dans le cadre de la nouvelle filière Responsabilité Etendue des Producteurs (REP) des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS), le GrandAngoulême a la possibilité de conclure une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur ce périmètre et dont la responsabilité est d'organiser et de financer la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Par délibération n° 159 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a approuvé la manifestation d'intérêt et la contractualisation avec EcoDDS dans le cadre de la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS) provenant des quatre déchèteries du GrandAngoulême.

Aujourd'hui, il est proposé de signer une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS fixant les engagements des deux parties en matière de conditions d'enlèvements des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages et de soutien financier. En effet, en rémunération de l'information, de la communication, de la formation du personnel de la déchèterie et de la collecte, EcoDDS s'engage à faire bénéficier le GrandAngoulême du soutien financier ou en nature résultant de l'application du barème aval national en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 20 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention avec l'Eco-organisme Eco-DDS dans le cadre de la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 octobre 2013

Affiché le :

25 octobre 2013